

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Pêche de loisir

RNCP1972 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1201, G1202, G1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2018

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique de la pêche dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accompagne et encadre des publics sur les différents sites de pêche.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il anime des activités auprès de groupes ou d'individuels dans le respect des règles et des normes en vigueur, sur différents sites (rivières, lacs, plans d'eau, réservoirs ...) dans le cadre d'une découverte des milieux aquatiques et d'activités de pêche.

Il initie et perfectionne aux différentes techniques de pêche et en particulier aux techniques de pêche à la mouche, au lancer et au coup, dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur, et conduit un programme d'entraînement préparatoire à un premier niveau de compétition.

Il fait découvrir et explique le fonctionnement des différents écosystèmes aquatiques.

Il participe à des actions d'éducation à l'environnement.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il entretient des relations avec l'environnement professionnel et territorial.

Il participe à la promotion et à la gestion administrative et financière de l'activité.

Il participe à la préparation d'actions de promotion du tourisme pêche et de prestations de pêche de loisir.

Il peut être amené à participer à l'élaboration des projets de développement durable de l'activité pêche en relation avec des partenaires sur un territoire identifié, et à participer à des actions de gestion des milieux aquatiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Conseiller son public, en fonction des situations rencontrées, sur les techniques de pêche à utiliser, le matériel

approprié, les appâts à employer etc.

Gérer et réguler le fonctionnement d'un groupe.

2

Maîtriser les différentes techniques de pêche de loisir, leur historique et leur évolution, la réglementation en vigueur ainsi que les règlements de la compétition et les rôles des techniciens de compétition.

Maîtriser les particularités relatives aux milieux aquatiques, au territoire (tradition locale, loisirs, politique de développement, partenaires potentiels, organisation territoriale, etc).

Prendre en compte les obligations légales et de sécurité.

Utiliser une ou des activités ayant pour support un ou des milieux aquatiques donnés dans le cadre d'un projet éducatif, touristique ou social : identifier et choisir les différents lieux de pêche en fonction des réglementations en vigueur, des périodes, des poissons désirés, des caractéristiques et attentes du public, des autres usagers du site.

Elaborer des projets d'animation de tourisme pêche et de prestation de pêche de loisir.

Elaborer une progression pédagogique et mettre en place des situations adaptées.

Choisir et formaliser des modalités et des outils d'évaluation du projet.

Appréhender un site support de pêche dans ses fonctionnements et les éléments remarquables de son écosystème, susceptible de constituer des supports d'éducation à l'environnement.

Gérer la logistique de son activité, et produire les outils nécessaires.

Elaborer des fiches des sites de pêche identifiant une cartographie, les moyens d'accès en toute sécurité, les catégories de public pouvant y avoir accès, les moyens d'encadrement adaptés et les procédures de sécurité, ainsi que le matériel et accessoires de pêche et de sécurité nécessaires.

Faire découvrir, expliquer et faire respecter les éléments de la culture de l'activité (rapport homme/milieu, fragilité des écosystèmes, discrétion, observation, etc).

Sensibiliser le public au respect des écosystèmes.

Adapter le programme d'activités aux individus, aux groupes, en fonction du temps, des niveaux d'aptitude de chaque membre, des circonstances exceptionnelles (crues, pluie ...).

Conseiller le public sur les postes de pêche en fonction du poisson désiré, du type de milieu aquatique, du temps, de la période ou du moment de pêche, de la classification du lieu, de la réglementation et des traditions locales.

3

Informar sur les activités et manifestations locales.

Organiser et gérer la circulation de l'information orale et écrite concernant ses activités, en interne et en externe, et promouvoir la communication nécessaire à la réussite de l'action.

Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle, les outils bureautiques, des supports multimédias.

Assurer une veille informative sur les pratiques et les évolutions dans son secteur. Constituer et gérer une documentation.

S'intégrer dans son environnement professionnel, dans une équipe de travail. Participer à des réunions internes et externes.

Présenter le bilan de ses activités.

Contribuer à l'étude de l'offre d'activités de la structure employeur.

Promouvoir son action d'animation auprès des partenaires.

Intégrer son action dans un programme préétabli en partenariat avec des organismes de tourisme, des organisations de pêche, des comités d'entreprise.

S'intégrer dans un réseau de partenaires de la filière pêche, de la filière tourisme et de développement local.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce son activité au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures sont multiples : écoles de pêche, fédérations départementales des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAPPMA), associations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) ; centres de vacances et de loisirs (CVL) ; collectivités territoriales ; centres permanents d'initiatives à l'environnement (CPIE) ; clubs et comités sportifs ; structures à vocation touristique ; chartes de pays ...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

moniteur-guide de pêche de loisir

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'animateur de pêche sportive est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 904 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesse d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	68 467
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesse d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;

- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2018
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports

Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales

<http://www.agriculture.gouv.fr>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1972/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	15
Montant total engagé	10 920 €
Coût moyen par dossier	728 €
Durée moyenne	56 h
Période	02/2020 – 01/2021
France compétences	96 %
France Travail	3 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.